

Département de Meurthe et
Moselle

Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE POMPEY

Séance du 9 mars 2026

Au cours de la séance du conseil municipal en date du 2 mars 2026, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la mise en discussion de deux délibérations relatives aux versements de subventions à des associations, le Conseil Municipal, conformément à la loi, a de nouveau été convoqué le lundi 9 mars 2026 à 18h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 3 mars 2026. Le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. RICCETTI - Mme MILED

ABSENTS REPRESENTES : Madame HILLENMEYER par Monsieur CHAOUAT
Madame BOCHNAK par Madame FOURNERY
Monsieur BALLAND par Madame HOH

ABSENTS EXCUSES : Madame AMAH - Messieurs SOUDIER - ROMBACH

ABSENTS : Mesdames BADER - FERNANDES - GUILLAUME - LIEGEOIS -
MORAUX - PONANT - Messieurs BERRAR - COSTANZO

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 13	Nombre de votants : 16
--	-------------------------	------------------------

S'agissant d'une seconde convocation, le conseil peut délibérer valablement sans condition de quorum.

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur BOISELLE a été nommé à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 9 mars 2026 ont été publiées sur le site internet de la ville le 12 mars 2026, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 12 mars 2026.

Ordre du jour :

N° 2026/019 - Omnisports Frouard Pompey - Subvention 2026

N° 2026/022 - Comité Intercommunal de Frouard Pompey pour les Relations France Allemagne (CIFA) - Subvention 2026

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT, Madame HOH, Messieurs RICCETTI, CHAOUAT quittent la salle et ne prennent part ni au débat, ni au vote de cette délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 10	Nombre de votants : 11
--	-------------------------	------------------------

S'agissant d'une seconde convocation, le conseil peut délibérer valablement sans condition de quorum.

N° 2026/019

OMNISPORTS FROUARD POMPEY - SUBVENTION 2026

Rapporteur : Monsieur MAUGRAS

L'association Omnisports Frouard Pompey (OFP) vise à encourager, soutenir et organiser toutes initiatives tendant à développer la pratique de l'éducation physique et sportive de compétition et de loisir depuis 1970, et regroupe aujourd'hui plus de 1750 adhérents qui viennent s'épanouir, se divertir et progresser dans leur discipline.

En 2025, l'association a poursuivi l'ensemble de ses missions au service du développement sportif de ses différentes sections avec notamment le maintien du multisport baby, des activités de yoga et de gym douce, le développement de stages de natation ouverts à la population, et elle a également mené différentes actions en partenariat avec d'autres associations telles que le Téléthon et le CIFA.

Pour 2026, l'association souhaite développer davantage ses réseaux de communication afin d'accroître son rayonnement et ainsi renforcer les effectifs dans certaines sections. Elle souhaite également travailler avec les villes de Frouard et Pompey sur la mise en place d'un forum des Associations commun, et continuer à développer des stages sportifs en partenariat avec le CIFA.

Suite à la demande de subvention de l'association, et au vu de son organisation et de ses différents projets, il est proposé au conseil municipal de verser à l'OFP une subvention de 51 500 € pour l'année 2026 (pour mémoire, versement d'une subvention de 51 500 € en 2025).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame HOH et Messieurs CHAOUAT, RICCETTI ayant quitté la salle et ne prenant part ni au débat, ni au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer à l'Omnisports Frouard-Pompey, pour l'année 2026, une subvention globale de 51 500 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la ville de Pompey et l'Omnisports Frouard-Pompey,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2026.

Madame HOH et Messieurs CHAOUAT, RICCETTI reprennent leur place et participent au débat et au vote des délibérations.

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT, Madame FOURNERY et Monsieur MAUGRAS quittent la salle et ne prennent part ni au débat, ni au vote de cette délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 11	Nombre de votants : 13
--	-------------------------	------------------------

S'agissant d'une seconde convocation, le conseil peut délibérer valablement sans condition de quorum.

N° 2026/022

**COMITE INTERCOMMUNAL DE FROUARD POMPEY POUR LES RELATIONS FRANCE
ALLEMAGNE (CIFA) - SUBVENTION 2026**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du jumelage des villes de Frouard et Pompey avec les villes de Lohmar et Eppendorf en 1974 puis en 2001, le CIFA (Comité Intercommunal de Frouard Pompey pour les relations France Allemagne) poursuit la démarche des relations internationales et pérennise les jumelages. Il a pour vocation de favoriser les échanges franco-allemands avec ces deux villes.

En 2025, différents événements ont eu lieu :

- les commémorations des 25 ans de jumelage avec Eppendorf,
- un partenariat avec l'amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers du centre de Secours de Pompey pour l'accueil des Jeunes Sapeurs Pompiers d'Eppendorf et l'organisation d'exercices de secours et d'incendie,
- un partenariat avec l'OFP pour la participation de jeunes sportifs de Lohmar à une rencontre de badminton,
- l'accueil et la participation des membres de l'aéromodélisme d'Eppendorf au week-end du modélisme à l'Avant-Garde de Pompey.

Pour l'année 2026, le CIFA envisage d'inviter des jeunes de Lohmar et d'Eppendorf aux chantiers jeunes à Pompey, d'organiser différentes rencontres notamment entre l'école primaire Gustave Eiffel et une école primaire allemande, entre l'orchestre philharmonique de Lohmar et l'orchestre du Bassin de Pompey, et des rencontres sportives entre l'OFP et les clubs sportifs de Lohmar.

Suite à la demande de subvention du CIFA, et au vu de son engagement dans le cadre des relations internationales, il est proposé au conseil municipal d'accorder au CIFA une subvention de 3 000 € pour l'année 2026 (pour rappel, subvention de 5 000 € en 2025).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame FOURNERY et Monsieur MAUGRAS ayant quitté la salle et ne prenant part ni au débat, ni au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer au Comité Intercommunal de Frouard Pompey pour les relations France Allemagne, une subvention de 3 000 € pour l'année 2026,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2026.

Madame FOURNERY et Monsieur MAUGRAS reprennent leur place et participent au débat et au vote des délibérations.

Délibérations adoptées :

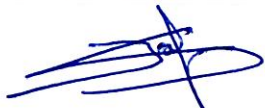
N° 2026/019 - Omnisports Frouard Pompey - Subvention 2026

N° 2026/022 - Comité Intercommunal de Frouard Pompey pour les Relations France Allemagne (CIFA) - Subvention 2026

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU 9 MARS 2026 :

Monsieur TROGRIC, maire - M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. RICCETTI - Mme MILED

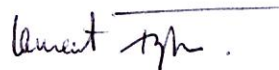
Le Secrétaire de séance,



Christian BOISELLE



le Maire,



Laurent TROGRIC